



HAL
open science

La question des parcs de chasse à l'époque abbasside : le cas emblématique de Sâmarra'

Chloé Capel

► **To cite this version:**

Chloé Capel. La question des parcs de chasse à l'époque abbasside : le cas emblématique de Sâmarra'. *Revue des Mondes Musulmans et de la Méditerranée*, 2012, La mer et le sacré en Islam médiéval, 130, pp.153-180. halshs-01454913

HAL Id: halshs-01454913

<https://shs.hal.science/halshs-01454913v1>

Submitted on 3 Feb 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Chloé Capel*

La question des parcs de chasse à l'époque abbasside : le cas emblématique de Sâmarra'

Résumé. En dépit de la somme considérable d'informations apportées par la littérature médiévale et par les recherches archéologiques, la ville califale de Sâmarra' soulève encore de nombreuses interrogations. Parmi les structures les plus discutées de cet immense site figurent quatre vastes enclos dont la fonction reste inconnue. L'hypothèse des parcs de chasse est convaincante mais se doit, pour être validée ou infirmée, d'être confrontée à une analyse plus approfondie de la pratique de la chasse en enclos dans les premiers siècles de l'Islam. Cette étude tente, au-delà du mythe construit par l'historiographie, de recenser et caractériser les parcs de chasse dans le monde islamique afin d'en tirer des pistes d'identification pour les enclos de Sâmarra'. Les premières conclusions mèneraient d'une part à remettre en cause l'existence répandue, auprès des élites islamisées de l'époque abbasside, de parcs destinés aux activités cynégétiques et d'autre part à considérer les enclos de Sâmarra' comme des structures à destinations multiples, dont la chasse ne représenterait qu'une activité occasionnelle ou saisonnière.

Mots clefs : chasse, parc, enclos, réserve, *paradeisoi*, Sâmarra', Bizerte, Tâq-e Bostan, Bisutun, Baghdâd

Abstract. *The question of hunting parks in the Abbasid period: the case of Samarra*
In spite of the sizeable quantity of information collected from the medieval literature and the archaeological investigations, the caliphal city of Sâmarra' still brings up many questions. Four large enclosures whose function remains unknown are among the most enigmatic structures of

* Université Paris I – UMR 7041 Archéologies et Sciences de l'Antiquité (ArScAn) – Équipe Afrique / UMR 8167 Orient et Méditerranée - Équipe Islam médiéval.



this huge site. Considering them as hunting parks is convincing, but does this hypothesis survive a confrontation with a thorough survey of the hunt in the context of an enclosed area, in the first centuries of Islam? As a consequence, this study attempts to take an inventory and main features of hunting parks in the Islamic world as a means to get some clues for characterizing the Samarran enclosures, far beyond the hunting park myth which emerges from the historiography. The first conclusions, on the one hand, would suggest serious doubts about the common existence of parks dedicated to hunting activities among the Islamic elite, and would suggest, on the other hand, multiple uses of the Samarran structures, where hunting practices would be only limited or seasonal.

Keywords: hunt, park, enclosure, preserve, *paradeisoi*, Sâmarra', Bizerte, Tâq-e Bostan, Bisutun, Baghdâd

L'analyse pluridisciplinaire du site archéologique de Sâmarra', menée dans *The Historical Topography of Sâmarra'*, met en lumière une série de vastes enclos identifiés à proximité immédiate de la ville califale (Northedge, 2005 : 150-165, 200-207). L'hypothèse y est soulevée qu'il s'agirait d'enclos destinés à la chasse princière, enclos que la littérature historique et archéologique qualifie communément de « parcs de chasse ». Or, rares sont ces parcs de chasse à avoir été recensés de manière tangible pour les premiers siècles du califat, de sorte que, contrairement à ce qui est établi au sujet des pratiques orientales préislamiques, la question de l'effectivité de tels usages cynégétiques se pose réellement¹. Les enclos de Sâmarra' semblent donc très isolés : ainsi l'interprétation dont ils sont jusqu'alors l'objet pourrait-elle être remise en cause. Ce texte se propose, au moyen d'un examen de la pratique de la chasse en aire fermée dans les premiers siècles de l'Islam, d'affiner les propositions d'identification des structures de Sâmarra'.

En dépit des maints récits et illustrations cynégétiques produits par les chroniqueurs et artistes musulmans, il est un mode de chasse au sujet duquel les sources textuelles ou iconographiques sont peu disertes : celui des chasses en aire fermée, des parcs de chasse². Associés à ce terme tous les espaces de plein air enclos, destinés à parquer des animaux sauvages considérés comme du gibier et dans lesquels se déroulaient des parties de chasse. Thomas Allsen (2006 : 34-51),

1 Un certain nombre d'ouvrages de synthèse historique font référence, le plus souvent au détour d'une courte phrase, à des enclos, des jardins, des espaces arborés fermés, dans lesquels les élites islamisées pratiquaient la chasse (Sourdel, 1968 : 396; Petruccioli, 1990 : 165; Gaillard, 1991 : 21; Berthier, 1999 : 301; Speissmann, 2008). Toutefois, les preuves textuelles, iconographiques ou archéologiques qui pourraient venir étayer ces affirmations ne sont que rarement explicitées, installant ainsi un sérieux doute quant au recours réel et commun à ces parcs de chasse.

2 La plupart des traités de chasse, rédigés à l'époque abbasside, ou de manière postérieure, n'ont pas survécu aux aléas de l'histoire (Ashan, 1979 : 203). Toutefois, des trois grands textes de référence en la matière, parvenus jusqu'au XXI^e siècle - le *Kitâb al-Bayzara* (Anonyme, 1953; traduction française Viré, 1967), *al-Masâ'îd wa-l-Matâ'îd* (Kushajim, 1954) et *Uns al-Malâ bi-waḥsh al-Falâ* (Ibn Mangli, 1984) - aucun ne mentionne l'existence de parcs de chasse chez les élites islamisées. Bien au contraire, ils mettent particulièrement en exergue les parties de chasse en aire ouverte, dans des contrées immenses et isolées, tout au plus parfois dans des terrains ou domaines de chasse (*maṣyad-s*) privilégiés (voir *infra*) et laissent généralement transparaître un profond mépris pour les chasses considérées comme faciles, où l'on s'attaque aux animaux blessés, aux troupeaux bien pourvus, ou au gibier issu de lâchers. Ce silence entourant les parcs de chasse suscite légitimement des interrogations.

dans une étude précieuse portant sur les pratiques cynégétiques au sens large dans le monde eurasiatique, n'adopte pas, quant aux parcs de chasse, une définition si restreinte. Son approche renforce ainsi, par moments, la confusion qui existe déjà au sujet de telles structures. En effet, prennent indifféremment place dans sa réflexion, en guise de « parcs de chasse » d'époque médiévale (Allsen, 2006 : 38), des parcs animaliers de type ménagerie où les animaux, quoique sauvages, ont une vocation manifestement ornementale et non cynégétique³ ; des domaines de chasse, fréquemment désignés en français par l'expression « réserves de chasse » (*maşyad-s*) qui bien que destinés prioritairement aux activités cynégétiques ne sont pas des terrains enclos⁴ ; des *maydân-s* où se tiennent des courses de chevaux ou des joutes de toutes sortes⁵ ; ou encore des jardins arborés dépourvus de tout gibier⁶. Ces espaces ne correspondent donc pas à la définition adoptée dans ces quelques lignes, et de ce fait mettent en évidence, une fois de plus, le caractère exceptionnel des indices tendant à prouver l'existence de parcs de chasse islamiques⁷. Cette difficulté à confirmer ou infirmer la réalité de cette pratique tient en partie au fait que les sources littéraires sont le plus souvent très imprécises si ce n'est confuses au sujet des attributions à affecter à chaque structure⁸. Est-il alors pertinent de n'attribuer qu'une seule et unique fonction, qui plus est permanente, à ces espaces ?

En se limitant à la sphère de la chasse de loisir, représentée essentiellement chez les élites gouvernantes, et en excluant la chasse utilitaire, la réflexion présentée ici s'articule autour d'une mise en perspective chronologique des pratiques cynégétiques en aire fermée dans les premiers siècles de l'Islam afin d'appuyer une nouvelle proposition d'identification des enclos de Sâmarrâ'.

3 Exemple du *ghuruq* de Bukhârâ.

4 Sont distingués de manière stricte dans cette réflexion, tout comme dans celle d'Edward Schafer portant sur les parcs de chasse en Chine (Schafer, 1968 : 320), les parcs de chasse (terrains clos) d'une part des réserves de chasse (aires ouvertes) d'autre part dont il ne sera pas question dans ces quelques lignes. L'exemple mentionné par Allsen (région du Ṭabaristân) est à l'évidence un domaine de chasse, doté d'un gibier foisonnant, certainement introduit artificiellement dans la zone, et de pavillons de chasse, mais dépourvu de mur d'enceinte. Il ne s'agit donc pas d'un parc de chasse, au sens du terme adopté dans ces pages.

5 Exemple d'Işfahân.

6 Exemples de Baghdâd et d'Işfahân (Hazar Jarîb).

7 Dans le conséquent *The Royal Hunt in Eurasian History*, le chapitre consacré aux « parcs de chasses » est simplement intitulé « Parks » et non pas « Hunting Parks », ce qui suffit à souligner l'ambiguïté des fonctions des structures étudiées.

8 À titre d'exemple, le terme *maşyad*, dont une traduction pourrait être « lieu / réserve / domaine de chasse » désigne ordinairement, comme évoqué plus haut, un terrain de chasse naturel non enclos. Il ne serait toutefois pas à écarter que selon les époques, les auteurs et les contextes régionaux, ce terme ait pu, de manière impropre, désigner un enclos de chasse. Le doute subsiste lorsque cette expression n'est accompagnée d'aucune description venant caractériser la structure en question.



Du fait archéologique à une proposition d'interprétation : les enclos de Sâmarrâ'

Lorsque le calife al-Mu'tašim prit la décision, en 220/834-835, de quitter la capitale Baghdâd et d'en déménager son centre politique et ses cantonnements militaires, le choix du souverain s'arrêta sur le site de Sâmarrâ', déjà mis en valeur par des travaux hydrauliques d'époque sassanide (Northedge, 2005 : 49-72, 97-99). Selon al-Ya'qûbî, cette implantation aurait été retenue pour des dispositions particulières en matière de chasse : à l'issue d'une battue singulièrement fructueuse lancée à l'emplacement de la future cité, le calife aurait définitivement adopté cette zone en fonction de son caractère giboyeux, pour des raisons essentiellement personnelles donc, en dépit des réelles contraintes géographiques et climatiques du site (al-Ya'qûbî, 1861 : 256-257 ; 1883 : II.472-473 ; al-Balâdhurî, 1866 : 297 ; al-Mas'ûdî, 1973 : VII.119-120 ; Michel le Syrien, 1963 : 88 ; Yâqût, 1866-1873 : *al-Shâh wa-l-'Arûs*).

Cette anecdote historiographique, bien que certainement dénuée de toute réalité tangible – les impératifs politiques, démographiques et géostratégiques étant plus probablement les seuls à avoir déterminé l'emplacement de Sâmarrâ' – est un des nombreux éléments qui poussent Alastair Northedge à identifier les quatre vastes enclos situés aux abords immédiats de la ville comme des parcs de chasse. Le premier d'entre eux (fig. 1) connu dans les sources sous le terme confus d'*al-Ḥayr*⁹, puisqu'il semble à la fois désigner l'enclos et plus largement le quartier environnant, s'étend à l'arrière de la zone urbaine bâtie à l'époque d'al-Mu'tašim, en contact étroit avec le Dâr al-Khilâfa, et a été daté du règne de ce calife (al-Ya'qûbî, 1861 : 258-265 ; al-Ṭabarî, 1879-1901 : III.1230, 1722-1723, 1807). Doté d'une longue muraille en pisé qui s'adapte au tissu urbain, il englobe une large portion de steppe d'environ 114 km² située entre la bordure orientale de la ville et le système de canaux sassanides (Northedge, 2005 : 151-152). L'enclos semble avoir été vierge de tout édifice durant les premières années de sa mise en fonction et apparaissait comme un espace jalousement gardé par le calife où toute construction était formellement interdite (al-Balâdhurî, 1866 : 297). Par la suite, il fut drastiquement modifié sur les ordres d'al-Mutawakkil (232/847 – 247/861) qui employa une partie de ces terrains libres pour y agrandir la ville et y installer sa grande mosquée (al-Ya'qûbî, 1861 : 261-263 ; al-Balâdhurî, 1866 : 297), des *muṣallâ*-s et des champs de courses (Northedge, 2005 : 152-161 ; Northedge, 1990). Plusieurs accès, dont certains identifiés archéologiquement, venaient ponctuer la muraille (al-Ṭabarî, 1879-1901 : III.1787-1789, 1802-1804, 1810). L'hypothèse cynégétique de Northedge s'appuie sur le témoignage crucial d'al-Ya'qûbî qui, pour l'époque d'al-Mu'tašim, rapporte :

Au-delà du mur [d'al-Ḥayr], au milieu d'une plaine belle et spacieuse, dans une enceinte circulaire entourée d'un mur, étaient parquées des bêtes sauvages, gazelles, onagres, cerfs, lièvres et autruches (al-Ya'qûbî, 1861 : 263 – traduction Wiet, 1937 : 55).

9 À traduire littéralement, et simplement, par le terme « enclos » (Herzfeld, 1927 ; Peres, 1937 : 128-129 ; Dickie, 1992 : 1018-1019 ; Dickie, 1976 : 92-93).

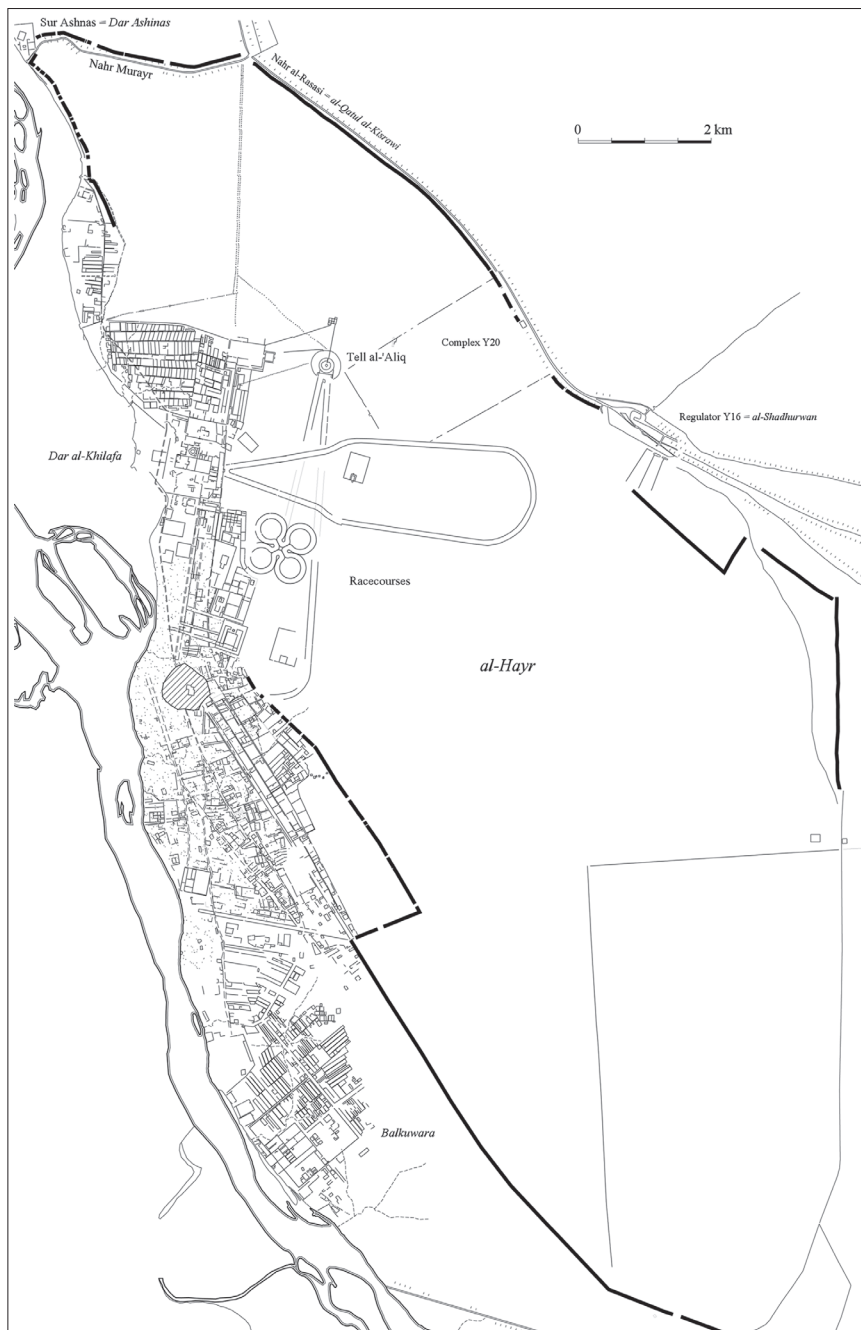


Fig. 1 - Plan du quartier et de l'enclos d'al-Hayr à Sāmarrā' (A. Northedge)
Source : Northedge Alastair, 2005, *The Historical Topography of Sāmarrā'*, Londres, British School of Archaeology in Iraq, figure 62



Des animaux sauvages, non carnassiers, ce qui garantissait leur possible cohabitation permanente, se trouvaient donc dans cet espace clos, une hypothèse confirmée par sa superficie et la présence de points d'eau en son sein. Un faisceau d'indices laisse entendre que ces animaux pouvaient être chassés à l'intérieur même de l'enclos : tout d'abord, comme évoqué plus haut, al-Mu'tašim, commanditaire de la structure, avait la réputation d'être un grand amateur de chasse et il avait formellement interdit toute construction de cantonnements à l'intérieur du parc, cantonnements qui devaient donc être incompatibles avec l'usage auquel il destinait cette réserve ; ensuite, les espèces parquées n'étaient pas à l'évidence exotiques mais bien locales et considérées habituellement comme du gibier de choix (Blancou, 1959 : 54-60) ; enfin, les vestiges d'une plate-forme implantée à l'est du parc au sein d'un enclos de 440 ha (structure Y20), pourrait correspondre à la tentative d'aménagement d'un pavillon de chasse de l'époque d'al-Mu'tašim, étroitement lié à l'activité du parc, mais qui serait resté inachevé (Northedge, 2005 : 152).

L'interprétation d'Alastair Northedge quant aux autres enclos de Sâmarrà' découle de l'analyse faite de ce premier espace. Les deux résidences d'al-Iṣṭablât et d'al-Musharraḥât, respectivement identifiées comme les palais d'*al-'Arūs* et d'*al-Shah*, dont les textes rapportent qu'ils ont été édifiés pour al-Mutawakkil (Yâqût, 1866-1873 : *al-Shâh wa-l-'Arūs* ; Northedge, 2005 : 200-207), sont étroitement liées à de vastes enceintes. Ces dernières ne sont pas sans offrir des similitudes avec l'enclos d'*al-Ḥayr*, dans leur organisation et leurs dimensions (Northedge, 2005 : 162 ; Northedge, 1992 ; Herzfeld, 1948 : 81sq.) : toutes deux sont constituées d'une longue muraille de pisé dotée de rares points d'accès, sont étroitement associées à une résidence palatiale, couvrent des surfaces de plus de 45 km² dépourvues de vestiges archéologiques d'envergure, à l'exception des palais, et sont bordées ou traversées par des canaux d'époque sassanide ou islamique, (fig. 2 et 3).

Même si les auteurs arabes n'y mentionnent à aucun moment une pratique de la chasse, l'hypothèse d'Alastair Northedge relaie les suppositions d'Ernst Herzfeld (Herzfeld, 1948 : 81, 113, 131) et celles de Ahmed Susa (Susa, 1948-49 : 285-305) : une partie des activités cynégétiques d'*al-Ḥayr* aurait été transférée, à l'époque d'al-Mutawakkil, vers ces deux parcs, tandis que le premier enclos, où se développaient mosquée, *muṣallâ*-s et champs de courses, retrouvait une fonction semi-publique, à proximité immédiate du palais principal de Sâmarrà' (Northedge, 2005 : 163). Le calife aurait désormais organisé ses parties de chasses dans les espaces plus intimistes et périphériques d'al-Iṣṭablât et d'al-Musharraḥât. Tout comme à *al-Ḥayr*, de nombreux indices rendent concevable la fonction cynégétique de ces enclos, tels que leur superficie, la présence d'eau, leur connexion étroite avec un pavillon résidentiel, ou encore l'aménagement de postes d'observation, mais aucune preuve toutefois ne vient pour le moment valider cette option.

À l'issue d'un réexamen des données exploitées par Alastair Northedge, plusieurs autres pistes d'interprétation sont envisageables. Si le postulat de la présence d'animaux n'est pas remis en cause, reste l'hypothèse du parc animalier,

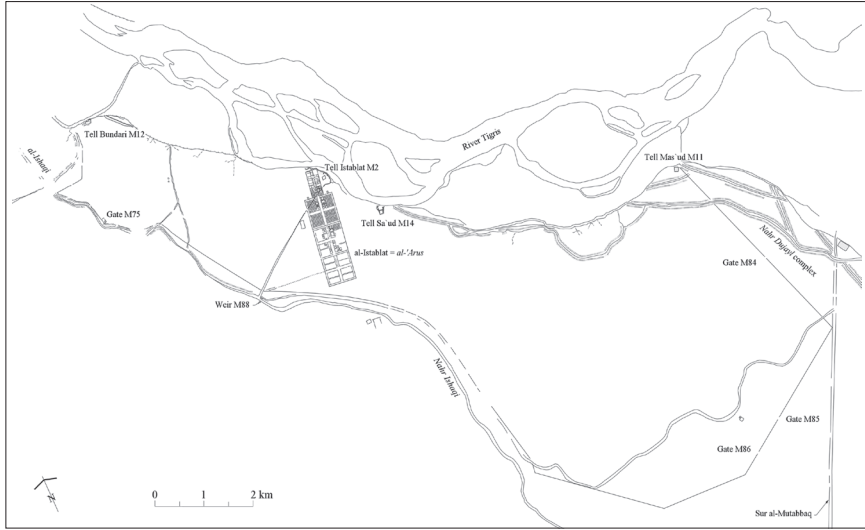


Fig. 2: Plan du palais d'al-Iṣṭablāt et de son enclos (A. Northedge)
Source: Northedge Alastair, 2005, *The Historical Topography of Sāmarrā'*, Londres, British School of Archaeology in Iraq, figure 88

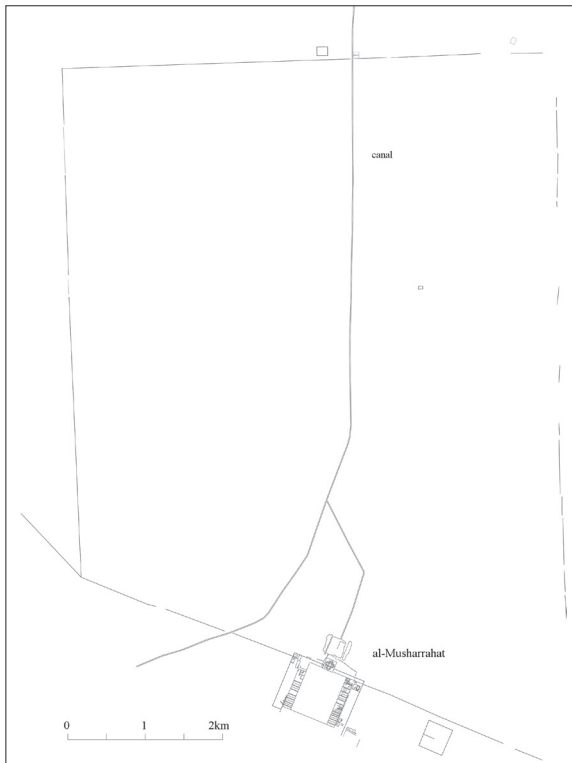


Fig. 3: Plan du palais d'al-Mušarraḥāt et de son enclos (A. Northedge)
Source: Northedge Alastair, 2005, *The Historical Topography of Sāmarrā'*, Londres, British School of Archaeology in Iraq, figure 89



de la ménagerie sans activité cynégétique puisque al-Ya'qûbî ne précise pas si les animaux d'*al-Hayr* étaient effectivement chassés. Par ailleurs, l'histoire de la cité de Sâmarrà' est une piste intéressante : pourquoi ne pas voir dans ces enclos de vastes zones d'entraînement militaire – activités cynégétiques et militaires sont au demeurant de conception très proche – sous le contrôle direct des palais, ce qui serait somme toute légitime dans une ville-cantonement construite autour et en fonction d'une armée nombreuse ?

Parcs de chasse préislamiques : une pratique ancienne et multiple attestée par les textes et l'archéologie

Les incertitudes entourant l'hypothèse d'enclos de chasse pérennes à Sâmarrà' incitent dès lors à comparer ces structures à d'autres installations cynégétiques du même type, qu'elles soient contemporaines, plus anciennes ou légèrement postérieures, et au premier rang desquelles figurent les parcs de chasse de l'Orient préislamique.

Le contexte géographique et climatique de la Mésopotamie antique fut certainement un facteur essentiel dans l'apparition des parcs destinés à la chasse princière. Terre aride impropre à la culture sans valorisation anthropique, la Mésopotamie fut pourtant un grand foyer de développement de civilisations sédentaires : la raison en fut, entre autres, la maîtrise et l'exploitation extensive de systèmes d'irrigation qui permirent l'apparition de jardins agricoles et l'installation conséquente des populations. De ces premiers modestes jardins familiaux est certainement née, quelques millénaires plus tard, dans un contexte désormais étatique et urbain, l'idée de grands parcs arborés à vocation économique, propriétés du palais, à l'image de ceux que possédaient les rois assyriens Tiglat Phalasar I (1114-1076) à Assur (Lion, 1992a : 73 ; Lackenbacher, 1990 : 91-93 ; Oppenheim, 1965 : 332-333 ; Glassner, 1991 : 12) et Assurasirpal II (883-859) à Kalkhu (Nimrud) (Lion, 1992a : 72 ; Oates, 1968 : 46-47 ; Glassner, 1991 : 12 ; Wiseman, 1952 : 30). L'époque néo-assyrienne est, plus tard, la première à offrir les preuves évidentes de l'existence de jardins de loisir destinés aux élites, héritiers directs de ces premiers parcs à vocation économique, et dans lesquels furent progressivement introduits les animaux d'apparat, comme en témoignent les parcs de Sargon II (721-705) à Dûr-Sharrukîn (Joannes, 2001 : 429-431 ; Lackenbacher, 1990 : 92) et de Sennachérib (704-681) à Ninive¹⁰ (Luckenbill, 1924 : 101). Il reste néanmoins impossible, dans l'état actuel de la recherche, de juger si la faune était couramment chassée ou non dans ces parcs animaliers. Wiseman, en employant à

10 Cette évolution des mœurs princières est décelable dans les modifications apportées au vocabulaire akkadien. Le terme « *kirimâhu* », désignant les jardins de loisir, fait son apparition dans les tablettes royales de Sargon II en se distinguant de l'ancien « *kirû* » qui désignait jusqu'alors les jardins agricoles (Oppenheim, 1965 : 331 ; Glassner, 1991 : 10). Puis l'expression « *ambassu* », associée très précisément aux enclos enfermant des bêtes sauvages, confirme l'existence de telles structures. Toutefois, cette expression semble n'avoir été que très rarement employée ce qui traduit certainement le caractère exceptionnel de ce genre d'espaces (Glassner, 1991 : 10 ; Oppenheim, 1965 : 333).

dessein le terme « parc à gibier », semble défendre l'existence de parcs de chasse permanents dès l'époque néo-assyrienne, en se référant notamment à deux enclos que possédait Sennachérib¹¹ aux abords immédiats de Ninive (Wiseman, 1983 : 138-139). Le même doute subsiste quant au parc animalier de Babylone (Wiseman, 1983 : 139-141 ; Stronach, 1989 : 480 ; Oppenheim, 1965 : 332), doute accentué par les confusions développées à son égard par l'historiographie¹².

Rares sont, somme toute, les preuves récoltées par les orientalistes documentant avec précision l'existence de parcs de chasse avant le V^e siècle avant notre ère¹³. Ce sont aux Achéménides que l'Orient doit le développement incontestable des parcs de chasse. Peut-être inspirés par les quelques modèles de leurs prédécesseurs assyriens, ils en établirent de manière beaucoup plus systématique dans bon nombre de régions sous leur domination. Les parcs de chasse achéménides sont étroitement liés à la notion de *paradeisoi*, documentés à maintes reprises par les sources grecques et latines. Sous ce terme grec de « paradis » – du mède ou du perse ancien *pairi*, « autour » et *daiza*, « mur » (Dickie, 1992 : 1018 ; Porter, 1991 : 37 ; Dandamaev, 1984 : 114) – sont regroupés toute une série d'aménagements de plein air, enclos ou non, appartenant au domaine princier et conçus pour le loisir et le repos des souverains : tour à tour jardins d'acclimatation, espaces paysagés, parcs zoologiques, réserves de bois ou de chasse, vergers, exploitations agricoles ou ménageries, ils sont tous porteurs de la même symbolique hégémonique. Leur installation et leur exploitation revenaient, sur ordre royal, aux satrapes de chaque région qui se voyaient dans l'obligation d'y accueillir leur souverain et sa suite lors de leurs déplacements. Leur fonction économique, politique et géostratégique était donc patente (Briant, 1996 : 213-216 ; Briant, 1982 : XII.4-4 ; Xénophon, 1968 : IV.20-24 ; Xénophon, 1971-1978 : VIII.6.15). Et certains de ces *paradeisoi* comprenaient un parc de chasse. Cyrus (559-530), qui avait appris enfant les rudiments de la chasse dans le parc de son grand-père Astyage en Médie (Xénophon, 1971-1978 : I.4.5-6) en possédait un à Célènes, en Phrygie (Xénophon, 1930 : I.2.7-9) ; Pharnabaze (415-365), satrape de Mysie, plusieurs dans la région de Daskyleion (Xénophon, 1936-1989 : IV.1.15-16). Quinte Curce (1965 : VIII.1.11-12), sans plus de précisions, évoque de vastes parcs de chasse jusqu'en Sogdiane ce que confirme amèrement et sur un ton critique Dion Chrysostome (1932 : III.137-138).

11 Enclos de type « *ambassu* », structures à distinguer de son parc d'agrément de type « *kirimâhu* ».

12 L'hypothèse, relayée depuis des décennies, de la chasse dans le parc de Babylone repose sur une erreur ancienne d'interprétation de Gustave Loisel au sujet du texte d'Ammien Marcellin décrivant le parc sassanide de Ctésiphon. Loisel vit dans cette description le parc néo-assyrien de Babylone (Ammien Marcellin, 1968-1984 : XXIV.V.1-3 ; Loisel, 1912 : 45-50).

13 La pratique ancienne d'exécutions votives sur des animaux d'apparat enfermés dans les parcs animaliers royaux est attestée, comme celle lancée par Assurnasirpal II à l'occasion de l'inauguration de sa capitale Kalkhu (Lion, 1992a : 78 ; 1992b : 363-364 ; Wiseman, 1952 : 31). Néanmoins, le terme de « chasse » n'est pas précisément adapté à cette situation qui s'apparente davantage à un sacrifice cultuel et qui sera donc exclue de cette réflexion. Peut-être résidait là la raison d'être des *ambassu* (Oppenheim, 1965 : 333) ? Cette étroite imbrication et cette multiplicité des fonctions des parcs princiers soulignent à elles seules la difficulté à arrêter de manière définitive un usage exclusif pour ces enclos qui de l'époque même de leur exploitation étaient sans doute tout autant polyvalents.



Cette pratique se perpétue aux époques hellénistiques et romaines. Séleucides et Arsacides s'approprièrent cet usage (Briant, 1991 : 231-232 ; Aymard, 1951 : 47-48 ; Polybe, 1961-1995 : XXXI.29) : Mithridate VI Eupator (132- 63), roi de Pont, possédait à proximité de son palais d'été de Cabeira un parc de chasse (Strabon, 1966-1989 : XII.3.30 ; Reinach, 1890 : 290). En Arménie, à plusieurs décennies d'intervalle, trois enclos de même type existaient, tout d'abord autour d'Armavir, à l'époque d'Orontes III (212-189) (Moses Khorenats'i, 1978 : 41), puis à Dvin à l'époque de Chosroès le Grand (198-232) et enfin à Şahapivan, du temps du roi Arsak III (253-272) (Pawstow Buzand, 1989 : III.8).

L'ère sassanide, qui s'inscrit pour beaucoup culturellement, politiquement et artistiquement dans la lignée des prédécesseurs achéménides, offre aussi son lot de parcs de chasse. Toutefois la littérature hellénistique ou latine qui documentait largement les pratiques achéménides n'existe plus pour ces périodes plus tardives, nous privant en cela d'autant de témoignages précieux. Un parc de chasse pérenne avait été établi, en lien étroit avec une résidence saisonnière, dans la vallée du Tigre entre Ctésiphon et Coché (Séleucie). On doit sa documentation à la destruction qu'il subit lors de l'avancée en Mésopotamie de l'armée de l'empereur Julien en 363 (Ammien Marcellin, 1968-1984 : XXIV.25.1-3 ; Zosime, 1971-1989 : III.23.1-2). De manière plus incertaine, deux parcs de chasse auraient existé aux abords immédiats de la capitale Gûr (Moynihan, 1979 : 30). De même, l'hypothèse a été soulevée que l'enclos rectangulaire situé au sud du Tâq-i Kistrâ, le palais de Ctésiphon, établi par Shâpûr Ier (241-272) ou Chosroes Ier (531-579), aurait pu remplir une fonction cynégétique (Reuther, 1977 : 539sq.). Mais le document le plus irréfutable concernant la chasse en enclos à l'époque sassanide est l'ensemble de reliefs rupestres des grottes de Tâq-e Bostan, près de Kermanshah, dont la datation reste sujette à controverse¹⁴. Deux scènes de chasse, l'une aux cervidés, l'autre aux sangliers, sont représentées en bas-relief sur de larges panneaux de plus de 4 m de long. Ces deux parties de chasse ont en commun, non seulement d'être organisées à grands renforts de musiciens, veneurs et autres rabatteurs autour d'une figure royale centrale, mais aussi de se dérouler à l'évidence dans des enclos dont le degré de sophistication laisse à penser qu'ils sont pérennes : il s'agit véritablement de parcs de chasse (fig. 4).

L'un est implanté dans une zone herbeuse (scène des cervidés), l'autre dans une zone marécageuse, le souverain et son cortège y étant représentés sur des barques (scène des sangliers). Or, ces représentations iconographiques pourraient aller de pair avec des vestiges archéologiques, ce qui serait un cas de documentation unique pour l'étude des parcs de chasse préislamiques : en effet, deux enclos, aux dimensions comparables, ont été identifiés dans la vallée du Kara-Su, soit dans les environs immédiats du site de Tâq-e Bostan. Le premier, mal connu, est implanté dans l'axe même des grottes abritant les reliefs (Matheson, 1972 : 129 ; Kleiss, 1996 : 110) et

¹⁴ Les grottes de Tâq-e Bostan furent probablement creusées dans le dernier quart du IV^e siècle mais les reliefs, plus tardifs, sont à rattacher aux règnes de Peroz (457-484) ou Chosroes II (590-627) (Herzfeld, 1941 : 326 ; Ghirshman, 1962 : 193-194 ; Mackintosh, 1978).



Fig. 4 : Relief de la grotte de Tâq-e Bostan : scène de la chasse aux suidés en enclos (panneau de gauche)
Source : Sarre Friedrich et Herzfeld Ernst, 1910, *Iranische Felsreliefs: Aufnahmen und Untersuchungen von Denkmälern aus alt- und mittelpersischer Zeit*, Berlin, E. Wasmuth, planche XXXIX



Fig. 5 : Vue aérienne (1937) de la région de Tâq-e Bostan. Au centre, dans l'axe des grottes, l'enclos sassanide aux murs de terre (© Oriental Institute Museum of Chicago)
Source : Archives photographiques de l'Oriental Institute Museum of Chicago, cliché AE.757



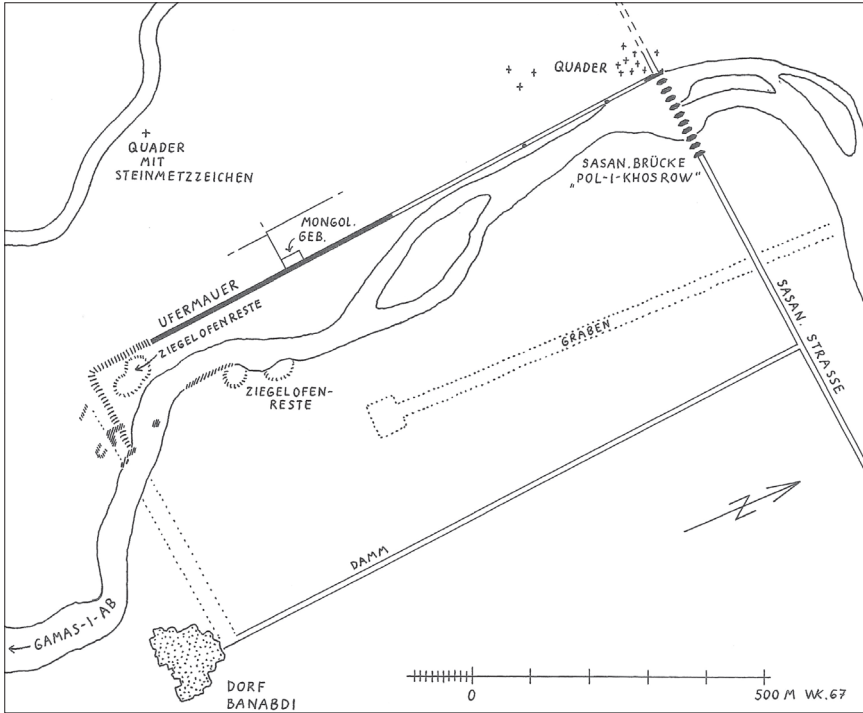


Fig. 6 : Plan de l'enclos sassanide de Bisutun (W. Kleiss)

Source : Kleiss Wolfram, 1996, « Die Sasanidische Brücke und das Paradeisos », in Bisutun – Teheraner Forschungen VII, Berlin, Gebr. Mann Verlag, p. 99-113, figure 10

pourrait dater de l'époque à laquelle Chosroes II n'était pas encore couronné, soit avant 590 (Herzfeld, 1941 : 326 ; Moyhian, 1979 : 30-37). Cette enceinte de terre, de forme rectangulaire, enferme une surface d'environ 90 hectares (fig. 5).

Le second, implanté sur une surface de plus de 60 hectares au pied du rocher de Bisutun, soit à 25 km à l'est de Tâq-e Bostan, enferme un bras entier de la rivière Gamas-i Ab, petit affluent du Kara-Su, et offre un faciès composite, rigoureusement documenté par l'archéologie (Kleiss, 1996) (fig. 6).

Considérer les reliefs de Tâq-e Bostan comme des images des deux parcs de chasse de la région, celui en aire sèche de Tâq-e Bostan, et celui, en zone marécageuse, de Bisutun, est séduisant¹⁵ (Kleiss, 1996).

¹⁵ Ne pourrait-on pas voir également dans l'enclos de Bisutun, les vestiges d'un jardin néo-babylonien ? (Diodore, 2003 : II.13.1-4)

La certitude d'une filiation directe avec le monde sassanide

Au regard des exemples d'enclos préislamiques recensés dans la région, au sens large, de Sâmarrà', l'hypothèse du parc de chasse permanent peut-elle être une interprétation satisfaisante des structures de la capitale abbasside ? Tous ces enclos mettent en évidence une même réalité : ils sont tous explicitement décrits comme des espaces fermés et pérennes, assez vastes pour accueillir en permanence du gibier évoluant et se reproduisant à l'intérieur même de ces parcs, dans lesquels il suffisait de se rendre pour organiser immédiatement une partie de chasse. En recoupant les témoignages, quelques traits communs de fonctionnement se dégagent : ces lieux offraient à leur propriétaire la possibilité d'y organiser, tout comme en aire ouverte, de véritables traques, accompagné de veneurs, de rabatteurs et de bêtes de proie ; des résidences saisonnières étaient établies à proximité des parcs, certainement pour faciliter l'organisation des parties de chasse et le repos du prince ; des hommes étaient affectés à l'entretien des lieux et des animaux afin d'en assurer la survie et la bonne santé ; quant au gibier ainsi parqué, il était composé quasi exclusivement d'espèces locales et non exotiques, davantage adaptées à des loisirs cynégétiques. Il est certain que les descriptions récoltées au sujet de ces enclos pourraient s'accorder avec un usage identique pour ceux de Sâmarrà' : situation et aménagements semblent comparables, quoique les surfaces encloses de Sâmarrà' soient d'une ampleur inédite.

Or, il est un quatrième enclos à Sâmarrà' dont il n'a pour le moment pas été question : le parc dit S3, situé à 25 km au nord de la ville moderne, en marge du tissu urbain abbasside et en bordure du Tigre (fig. 7).

Daté de l'époque sassanide, enfermant par une double muraille en pisé un espace de 137 km² dépourvu de constructions visibles, cet enclos fut probablement implanté sous le règne de Chosroes I^{er} (531-578) après le creusement du Nahr al-Rašâšî, qu'il borde sur sa rive nord (Northedge, 2005 : 74 ; Northedge *et al.*, 1990 : 122-125). Directement associé à un palais bâti de l'autre côté du canal et face auquel il s'ouvre par une porte monumentale, le parc fut remis en fonction à l'époque d'al-Mutawakkil qui alla même jusqu'à réoccuper le palais sassanide, restauré pour l'occasion¹⁶. Tous ces éléments font du parc S3 un modèle quasi à l'identique du parc d'al-Ḥayr, installé à peu de distance quelques trois siècles

16 Al-Mutawakkil commanda en 245/859 le creusement du canal d'alimentation de sa ville nouvelle d'al-Mutawakkiliyya qui traverse de part en part, sur un axe nord-sud, l'enclos S3. Or, le tracé de ce canal respecte l'intégrité des murailles de l'enclos sassanide qui semble donc toujours avoir rempli un rôle actif 250 ans après sa fondation. Cette activité est confirmée par la présence de tessons de céramique abbasside aux alentours immédiats de la porte monumentale de l'enclos S3 et par l'aménagement d'un poste d'observation, sous forme de plateforme circulaire, au milieu du parc (Tell al-Banât). Quant au palais d'époque sassanide, il fut réaménagé et notamment doté d'un bassin. À peu de distance, al-Mutawakkil fit construire une nouvelle résidence, le palais d'al-Ja'farî, ce qui prouve que ce quartier, en relation étroite avec l'enclos sassanide, et donc par là même l'enclos sassanide lui-même, étaient toujours un lieu d'activité princière intense, loin du Dâr al-Khilâfa (Northedge, 2005 : 72, 11-216).



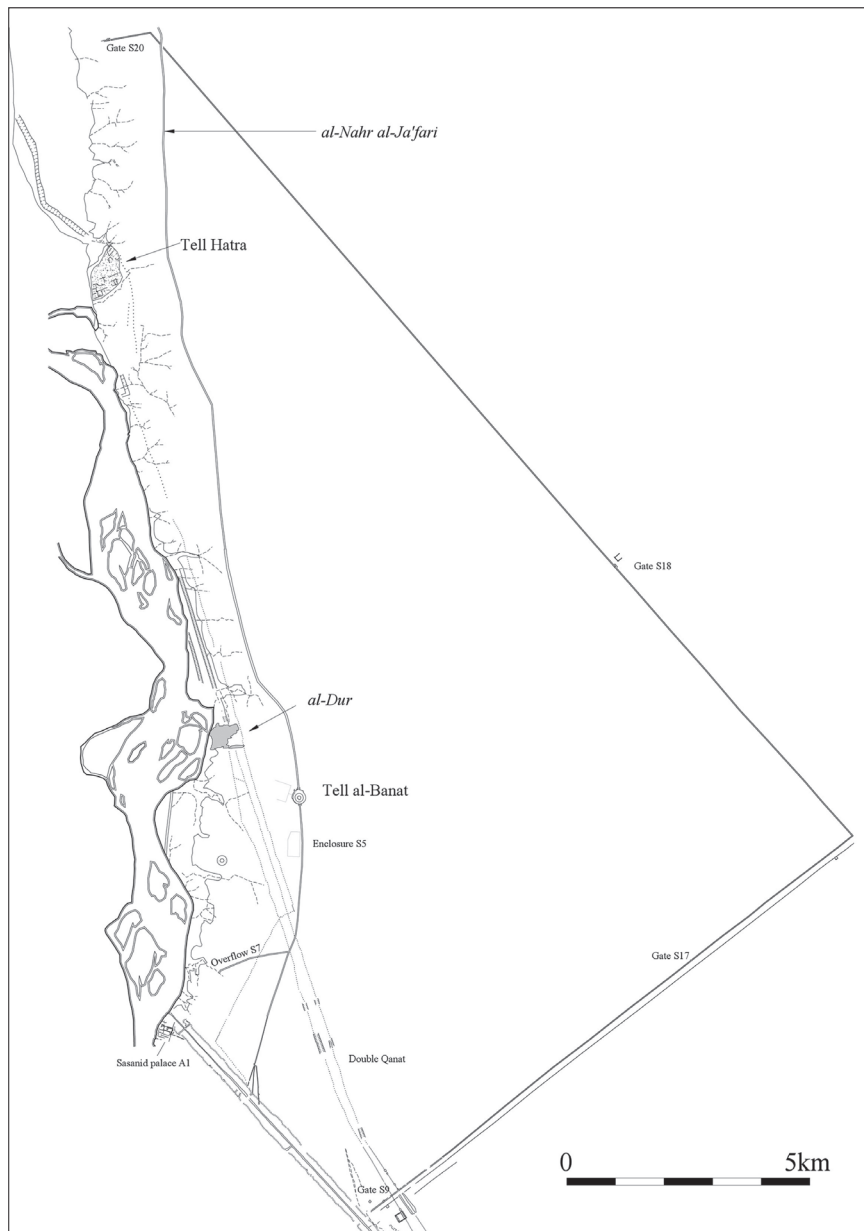


Fig. 7 : Plan de l'enclos sassanide de Sāmarrā', dit S3 (A. Northedge)

Source : Northedge Alastair, 2005, *The Historical Topography of Sāmarrā'*, Londres, *British School of Archaeology in Iraq*, figure 28

plus tard. Il est ainsi un élément rapprochant directement les pratiques sassanides des usages abbassides : à l'image des parcs de chasse de la région de Kermanshah, ou plus près, de la région de Ctésiphon, ville dont s'inspire par ailleurs l'architecture de Sâmarrâ', le parc S3, de nature très comparable à ces derniers, aurait été utilisé comme enclos de chasse lors des villégiatures royales sassanides dans la zone ; al-Mu'tašim, dès son arrivée à Sâmarrâ', aurait pu s'inspirer, pour constituer son propre parc de chasse, des modèles locaux et notamment de ce parc S3 dont le souvenir restait certainement vivace à cette époque (al-Ma'sûdî, 1997 : II.169) ; al-Mutawakkil enfin, réoccupa à son tour la structure et commanda, selon une même inspiration, les résidences d'*al-Arûs* et *al-Shah*, dotées elles aussi d'enclos, héritiers directs des usages sassanides. Ces califes donnaient ainsi un souffle nouveau à une pratique qui avait, si ce n'est totalement disparu, du moins été largement boudée à l'époque Umayyade¹⁷. Les souverains musulmans n'auraient alors fait que perpétuer, de manière pleinement consciente (Yûsuf, 1983 : 256), un usage trouvant des occurrences sur près de deux millénaires, illustrant ainsi nettement la volonté des Abbassides d'ancrer la culture islamique dans les terres et l'histoire orientales.

Enclos de Sâmarrâ' et autres exemples contemporains : vers une fragilisation de l'hypothèse des parcs de chasse permanents

Pourtant, comme évoqué précédemment, les témoignages des contemporains sont loin d'offrir des éléments irréfutables soutenant l'hypothèse de parcs de chasse à Sâmarrâ', présomption avec laquelle ils sont même parfois en contradiction. Le doute s'insinue d'autant plus si l'on tente de comparer les enclos de Sâmarrâ' aux enclos recensés dans le monde islamique durant les premiers siècles de l'Hégire. Un certain nombre de ces structures, quelles que soient la région ou l'époque concernées, attirent l'attention de par leurs similitudes avec les aménagements de Sâmarrâ' : c'est le cas par exemple des enclos de Madînat al-Zahra' (Gayangos, 1843 : II.467 – note 39 ; Barrucand, 1992 : 65) ou de Baghdâd. Ces deux espaces, aménagés à proximité immédiate des palais et limités par une enceinte, enferment tous un certain nombre d'espèces animales sauvages, le plus souvent locales, destinées à l'agrément des élites et notamment des élites régnantes. Mais, même s'il convient de ne pas écarter totalement cette hypothèse, aucun indice tendant à prouver que ces espaces étaient utilisés, ne serait-ce que ponctuellement ou exceptionnellement, comme arène de chasse ou réserve de gibier, n'a pu être relevé, que ce soit dans la littérature médiévale ou les sources archéologiques.

¹⁷ Les scènes de chasse peintes sur les fresques du bain de Quşayr 'Amra sont à l'évidence des représentations de battues au filet et non pas de parties de chasse au sein de parcs de constitution pérenne et à l'usage permanent (Vibert-Guigüe, 2007 : 37-40 ; Zayadine, 1977 : 6-9).



L'enclos de Baghdâd est, de par le contexte de sa fondation, le plus à même d'offrir des points de comparaison avec ceux de Sâmarrâ'. Lorsqu'en 279/892, le califat abbasside abandonne définitivement le site de Sâmarrâ', sa capitale s'installe de nouveau à Baghdâd. Comme bon nombre de grandes cités sièges de pouvoir en Islam, Baghdâd est dotée, à proximité de ses palais, d'un espace consacré à des animaux sauvages. Ce *ḥayr al-wuḥûsh*, littéralement, cet « enclos aux bêtes sauvages » fut initialement aménagé du temps d'al-Ma'mûn (193/809–218/833), quelques années avant la fondation de Sâmarrâ' (Salmon dans al-Khatîb, 1904 : note 1 p. 131). Implanté sur la rive orientale du Tigre, dans une zone encore relativement préservée de constructions, il fut intégré à la rénovation du Qaṣr al-Ja'farî, désormais rebaptisé Qaṣr al-Ma'mûni, noyau du futur immense complexe palatial du Dâr al-Khilâfa, en développement jusqu'au sac mongol de 1258 (Le Strange, 1924 : 242-262 ; Lassner, 1970 : feuillets 99-100, notes p. 265, 266, 267). Durant la grande phase de réaménagement de la ville suivant le retour de Sâmarrâ', l'enclos fut restauré sous le règne d'al-Muqtadir (295/908–320/932) qui apporta par la même occasion des modifications au Qaṣr al-Tâj et au Qaṣr al-Thurayya, deux ensembles situés à proximité du parc, érigés par al-Mu'tadid (279/892–289/902) ou al-Muktafî (289/902–295/908), et auxquels l'enclos était certainement associé (al-Khatîb, 1904 : 33 ; Lassner, 1970 : notes p. 266 et 267 ; Le Strange, 1924 : 250-256). Khatîb al-Baghdâdî décrit ainsi cet enclos à l'époque d'al-Muqtadir :

Il y avait dans ce palais, parmi les différentes espèces d'animaux sauvages que l'on faisait sortir de l'enclos [ḥayr] vers ce vestibule, des [troupeaux] qui s'approchaient tout près des visiteurs, les flairaient et mangeaient dans leurs mains (al-Khatîb, 1904 : 53 - traduction Salmon, 1904 : 137).

Contrairement aux parcs de chasse permanents, et bien que proche de ces derniers dans sa conception et son aspect, l'enclos de bêtes sauvages de Baghdâd, du fait peut-être de son exigüité, ne paraît pas avoir été destiné à des activités cynégétiques mais plus certainement à une mise en valeur esthétique : les animaux évoluaient librement dans des espaces de captivité mais en contact constant avec les habitants du palais dans lequel il était aménagé. De fait, ces espèces ordinairement sauvages allaient même jusqu'à une certaine forme de familiarité avec les hommes et semblaient vivre en paix sans la menace de chasseurs. Cet espace pourrait n'être dès lors qu'un jardin zoologique, un « élevage », destiné à la flânerie et à assouvir une curiosité empreinte d'exotisme¹⁸. En cela, l'enclos aux bêtes sauvages de Baghdâd offre de nombreuses similitudes avec la description qui est faite chez Narshakhî du problème *ghuruq* commandé par le souverain Shams al-Mulk et

¹⁸ Adam Mez rapporte, sans préciser sa source, un texte d'Ibn Jawzi mentionnant que, dans ce « fine, laticed garden (...) there birds of all kinds were collected together; nor were gazelles, wild cows, wild donkeys, ostriches and camels absent. He [the caliphe] made all kinds of breeding experiments » (Mez, 1937 : 101). Si cette remarque de Mez s'avérait exacte, elle prouverait largement le caractère ornemental et non cynégétique du parc de Baghdâd.

aménagé près de son palais de Bukhârâ un siècle plus tard¹⁹. Là encore, bien que les espèces encloses se prêtent particulièrement aux activités cynégétiques, nulle mention n'est faite d'une quelconque partie de chasse.

Ainsi, malgré toutes les similitudes, géographiques, politiques, culturelles et chronologiques qui existaient entre les deux capitales abbassides, aucun indice ne vient certifier l'existence, à Baghdâd, d'enclos comparables à ceux de Sâmarra', et encore moins celle de la pratique de la chasse dans ces espaces²⁰. Mieux, cette comparaison entre les deux cités fragilise l'hypothèse d'un parc de chasse permanent à Sâmarra' dans la mesure où la description d'al-Ya'qûbî au sujet du *ḥayr* d'al-Mu'taṣim est très comparable à celle d'al-Khatîb au sujet de celui de Baghdâd ou encore à celle de Narshakhî à propos du *ghuruq* de Bukhârâ, deux aménagements où, rappelons-le, la chasse n'est pas avérée.

Parcs de chasse permanents en Islam : l'apport anachronique des textes

Le monde islamique n'est toutefois pas sans avoir offert à ses élites régnantes des exemples de parcs de chasse permanents. Il est néanmoins nécessaire de dépasser largement les bornes chronologiques et géographiques fixées dans cette étude pour trouver en Islam, un enclos aux prétentions comparables, mais connu, quant à lui, uniquement par la littérature. À Bizerte, le souverain hafside al-Mustanṣir (647/1249-675/1277) possédait son propre parc de chasse. Souverain redouté, al-Mustanṣir mène une politique ferme et efficace sur l'Ifrîqiya du milieu du XIII^e siècle. En s'attribuant le titre de calife en 650/1253, il s'affirme face aux puissances orientales et accorde par là même beaucoup d'attention à la mise en valeur de Tunis qu'il veut voir rivaliser avec les grandes capitales syriennes ou iraniennes, à l'évidence ses modèles (Brunschvig, 1952 : 42). Son goût de la pompe le pousse ainsi à installer un parc de chasse à proximité du port de Bizerte, à environ 70 km au nord ouest de Tunis, siège de sa résidence principale. Ibn Khaldûn rapporte que :

Parmi les constructions vraiment royales qui s'élevèrent sous les auspices d'el-Mostancer, nous devons signaler le parc de chasse qu'il forma auprès de Benzert en l'an 650. Une vaste

19 « Adjacent to Shamsâbâd, [King Shâms al-Mûlk] made a meadow for the imperial horses which he called *ghuruq*. He enclosed the place with strong walls a flight of an arrow long. In it, he built a castle and a pigeon house. In that *ghuruq*, he had wild animals such as antelopes, deers, foxes and wild boars, and all were trained [there]. The walls around were so high that they were unable to escape » (Narshakhî, 1954 : 29).

20 Il convient de ne pas suivre l'avis de Marius Canard qui, dans son article « Baghdâd » (Canard, 1962 : 271), évoque, sans citer précisément ses sources, l'existence d'un (autre ?) parc de chasse aux abords du Qaşr al-Thurayya. Il semble avoir fait fausse route, s'appuyant à l'évidence d'une part sur les mentions, chez al-Khatîb al-Baghdâdî, du *ḥayr al-wuḥûsh* (f.30, 32) décrit dans cet article, et d'autre part sur les lignes d'*al-Bayzara* affirmant l'existence d'un terrain de chasse (*masyad*) associé au pavillon des Pléiades (Anonyme, 1953 : 46 ; Viré, 1967 : 120). Ces deux structures sont distinctes car, comme suggéré plus haut, terrains de chasse et parcs de chasse sont de conception différente.



étendue de terrain située dans la plaine fut entourée d'une clôture afin de procurer un séjour tranquille à de nombreux troupeaux de bêtes fauves. Quand le monarque voulait se donner le plaisir de la chasse, il entra à cheval dans ce parc, accompagné de quelques un de ses affranchis attachés à sa personne et de plusieurs fauconniers ayant avec eux des faucons, des sacres, des chiens sloughi et des léopards. Comme la clôture empêchait le gibier de s'échapper, le sultan pouvait s'amuser toute la journée au gré de ses désirs et courir dans un parc magnifique dont le pareil n'existait pas au monde (Ibn Khaldûn, 1867 : VI.281-82 – Traduction De Slane, 1927, II.338).

Cette description d'Ibn Khaldûn est précieuse de renseignements. Un parc rend confidentielles des parties de chasse qui d'ordinaire sont ouvertes à la curiosité du public et organisées dans un faste cérémoniel tendant à sublimer le souverain. Dans le cadre plus secret de l'enclos, les suites sont restreintes et le loisir princier prend une tournure quasi intimiste favorable sans doute à davantage d'épanouissement personnel, loin des obligations habituelles inhérentes aux campagnes en aire ouverte (œuvre de justice, pacification des territoires par exemple). De même, alors que bon nombre de califes périrent assassinés lors de sorties de chasse, dans un parc, les risques d'attentats sont moindres. Et tandis que chasser loin de son centre de pouvoir pourrait menacer un trône trop longtemps négligé, posséder un parc de chasse à proximité de son palais limite conséquemment les déplacements, ce qui participe à conjurer les coups portés à la suprématie du pouvoir central (fig. 8).

Symboliquement, le parc de chasse participe toutefois tout autant que les grandes démonstrations cynégétiques à la construction de l'image d'un souverain auguste et puissant : ses murs rendent invisibles et inaccessibles au peuple les mystères qu'ils renferment, suscitent l'imaginaire des masses, mystifient le propriétaire. Le récit d'Ibn Khaldûn confirme ce sentiment. Cette confidentialité pourrait expliquer à elle seule le fait que les sources soient si peu nombreuses et surtout si peu prolixes au sujet des parcs de chasse : rares étaient les individus autorisés à pénétrer dans ce genre d'arène et donc à pouvoir témoigner précisément de ces structures. Il s'agit peut-être de trouver là la raison du silence des historiens et des chroniqueurs abbassides au sujet des enclos de Sâmarra' qui étaient pourtant des structures gigantesques dans une ville où plusieurs bâtiments de moindre envergure ont été plus précisément décrits. Et le témoignage d'al-Ya'qûbî, qui reste pour le moins très approximatif, viendrait soutenir cette hypothèse.

Toutefois, la distance géographique, culturelle et chronologique (quatre siècles) séparant les enclos de Sâmarra' du parc de chasse de Bizerte, rend à l'évidence délicate toute comparaison entre ces deux ensembles, dont le second pourrait davantage être rapproché des pratiques cynégétiques contemporaines de la Sicile toute proche, où des enclos de chasse sont vraisemblablement attestés (Otton de Saint Blaise, 1998 : 116 ; Bresc, 1980 : 201-217 ; Braida Santamaura, 1973 : 185-197 ; Meier, 1994 ; Maguire, 1990 : 209-213 ; Ševcenko, 2002 : 75). Par ailleurs, Bizerte est, dans l'état actuel de la recherche ici présentée, le seul enclos recensé dans le monde islamique où la vocation cynégétique est non seulement clairement établie mais aussi permanente. En accord avec les présomptions formulées précédemment, ce constat tendrait ainsi à confirmer le caractère exceptionnel de ce genre



Fig. 8 : Vue de Tunis pendant le siège de 1535. En haut à droite, un enclos rempli de cervidés, légendé « Thiergardu » (parc à animaux sauvages) – qui pourrait être la représentation de la résidence d'Abu Fihir, construite par al-Mustanşir – , semble être un parc de chasse hafside, probable héritier direct de celui de Bizerte

Source : d'après Veneziano Agostino, avant 1540, gravure reproduite (non attribuée et non datée) dans TERRASSE Michel, 2001, Islam et Occident méditerranéen, Paris, Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, figure 32



d'aménagement, qui, loin d'être l'apanage des élites, serait plus exactement une installation exceptionnelle, étroitement liée aux appétences particulières d'une personnalité ambitieuse. Par extension, il convient d'émettre de sérieux doutes quant à la fréquence de cette pratique pour la période islamique.

Dépasser le paradoxe heuristique : l'hypothèse d'une chasse saisonnière

Confronter les sources archéologiques, artistiques, littéraires et historiographiques semble mener la réflexion à une impasse : d'aucuns, crédibles, attestent que les enclos de Sâmarra' sont voués à la chasse tandis que d'autres, non moins sûrs, tendent à faire considérer cette pratique comme totalement anachronique. Une nouvelle hypothèse pourrait permettre de dépasser cette discordance.

Il existait ainsi, dans le monde islamique médiéval, un type d'enclos de chasse, à l'exploitation non permanente mais saisonnière : ceux qu'Ibn Manglî, dans son traité consacré à la chasse mamelouke, nomma *shabak-s* (Ibn Manglî, 1984 : 44). Le *shabak*, documenté à plusieurs reprises par les textes, est une structure de confinement aménagée dans une région naturellement giboyeuse vers laquelle étaient organisées de grandes battues de gibier et dans laquelle elles se terminaient par l'enfermement des animaux. Afin de faciliter le cheminement des proies, ce piège de chasse était constitué de longs bras déployés en entonnoir qui guidaient les bêtes jusque vers l'enclos final où il était par la suite aisé de procéder à leur mise à mort. Cette pratique mixte associait ainsi des techniques de chasse en aire ouverte au recours plus confortable des parcs de chasse. D'exécution souvent légère, comme des rampes mobiles de filets, ces *shabak-s* pouvaient également être de constitution pérenne au moyen de murs de terre par exemple, dont on fermait ponctuellement les deux extrémités à l'aide de filets. Ainsi, dans ce cas précis, ces aménagements lourds supposaient un usage régulier, et non unique, et donc l'existence de zones de chasse privilégiées où l'élite mamelouke séjournait régulièrement pour ses entraînements cynégétiques. L'usage de ces *shabak-s* pérennes était donc ponctuel mais saisonnier, à la différence des parcs de chasse permanents, où le gibier était parqué à l'année.

La technique des *shabak-s* pérennes, semble toutefois avoir été peu pratiquée par les Mamelouks et surtout, elle n'est en aucun cas une invention de l'Égypte médiévale²¹. Détail de valeur, Ibn Manglî lui-même attribue l'invention du *shabak*

21 Songeons en premier lieu aux centaines de structures de pierres sèches découvertes dans le désert arabo-syrien, et désormais communément appelées *Desert Kites* (Helms, 1987 : 41-67 ; Echallier, 1995 : 35-63 ; Betts, 2000 : 31-43). Bien que leur fonction reste encore énigmatique, et qu'elle ait pu évoluer au fil du temps, la proximité entre la description des *shabak-s* et l'agencement de ces *Desert Kites* laisse imaginer un usage similaire, quoique ces structures relevaient certainement de pratiques utilitaires et non de loisir. De même, le *shabak* est une technique de chasse employée dans tout l'Orient musulman, selon des variantes propres à chaque région. Il est connu jusqu'en terres mongoles, où il est désigné sous le terme de « *jihik* » (Rashîd al-Dîn, 1971 : 64 ; Juvainî, 1912 : 21).

précisément aux Abbassides. Al-Mu'tasim aurait justement chassé de cette manière aux alentours de Sâmarrà' (Ibn Manglí, 1984: 44). Ce que rapporte al-Ṭiḡṭaqâ à ce sujet est particulièrement intéressant :

Al-Mu'tasim était l'homme du monde le plus adonné à la chasse. Il fit bâtir, dans le district de Doudjail, une muraille de plusieurs parasanges de longueur et lorsqu'on organisait une battue, on la tenait comme renfermée et on ne cessait de resserrer le gibier jusqu'à ce qu'on l'eût amené à entrer derrière cette muraille. Pris entre cette muraille et le Tigre, il ne restait guère au gibier beaucoup de place. Lors donc que les animaux se trouvaient ainsi cernés dans ce lieu, le roi y pénétrait avec ses enfants, ses parents et les hommes les plus importants de sa suite, et ils se mettaient à tuer comme ils voulaient et à se divertir. Ils tuaient ce qu'ils tuaient et lâchaient le reste (al-Ṭiḡṭaqâ, 1895: 73-74, traduction Amar, 1910: 86).

Son témoignage souligne ainsi l'existence d'un *shabak* pérenne en terre, régulièrement utilisé par al-Mu'tasim. Ne faudrait-il pas voir dans ce texte l'évocation des parties de chasse qui auraient pu avoir lieu dans les enclos de Sâmarrà' ? Établis dans la zone de Dujail, ils pourraient en effet correspondre aux installations décrites par al-Ṭiḡṭaqâ. Les murailles, longeant pour certaines le fleuve (S3 et *al-Iṣṭablât*), les dimensions remarquables des structures, leur contemporanéité avec les faits évoqués, l'implication personnelle du calife, le caractère naturellement giboyeux du secteur, sont autant d'indices, communs au texte et aux vestiges archéologiques, qui soutiennent cette hypothèse. Sous cet éclairage nouveau, les structures de Sâmarrà' pourraient être considérées comme des parcs de chasse saisonniers, à l'image des *shabak-s* mamelouks. Il est par ailleurs parfaitement envisageable, à charge des califes abbassides, de supposer que l'héritage sassanide dont ils se réclamaient, fut mal compris ou plus exactement réinterprété à l'époque islamique. En effet, s'inspirer de structures ou de monuments anciens, se les réapproprier jusqu'à les reproduire plus ou moins à l'identique, ne signifie pas un usage ou une mise en valeur similaires²². Les califes de Sâmarrà' auraient ainsi commandé l'installation de parcs de chasse, à la mode sassanide, pour lesquels ils auraient toutefois procédé à une mise en valeur dissemblable, fondée sur une exploitation saisonnière, et ponctuelle, sans doute à l'occasion de campagnes de battue, à la mode islamique, ne s'inspirant ainsi que de manière lointaine des pratiques antiques. L'archéologie, qui n'a malheureusement pas encore trouvé la trace des *shabak-s* de la littérature, pourrait voir en ces enclos de Sâmarrà' leurs premiers vestiges.

22 On peut, par exemple, songer immédiatement à l'usage que firent les architectes islamiques des *iwân-s*, mis au point dans l'architecture civile sassanide, transmis par les Abbassides pour finalement être réemployés dans nombre d'édifices religieux musulmans.



Conclusions : (ré)concilier sources historiques et vestiges archéologiques

Ainsi, alors que les grandes dynasties perses de l'antiquité préislamique empreignirent les terres iraniennes et les vallées du Tigre et de l'Euphrate de parcs de chasse à caractère permanent, il est loin d'être prouvé que les Abbassides, qui pourtant se réclamaient pour beaucoup des usages sassanides, aient emprunté à leur prédécesseurs des pratiques exactement similaires. Ce que rapportent les textes du parc de Baghdâd, et plus largement des coutumes cynégétiques médiévales, suggère que les enclos enfermant des animaux sauvages étaient désormais destinés à l'apparat, sans qu'y soient organisées des parties de chasse. De fait, les occurrences de telles structures semblent extrêmement rares dans les premiers siècles de l'Islam et pourraient n'être l'apanage que de peu de régnants. C'est pourquoi, plutôt qu'une véritable « tradition » califale, l'aménagement de parcs de chasse entretenus de manière permanente, comme c'est le cas à Bizerte, est à considérer comme une pratique exceptionnelle, étroitement liée à des ambitions individuelles.

Néanmoins, les vestiges d'enclos identifiés à Sâmarrâ' soulignent, de par leurs similitudes avec les exemples sassanides recensés dans la même région, que certains califes regardèrent vers le passé. L'usage des enclos de Sâmarrâ' comme parcs de chasse est plus que probable mais cette interprétation vient irrémédiablement se heurter à la réalité décrite dans des textes, qui non seulement ne font que très rarement mention de pareilles pratiques, mais plus encore semblent les considérer comme indignes de souverains de valeur. Il convient alors d'accepter que là n'était sans doute pas l'unique destination des enclos de Sâmarrâ'²³. Deux hypothèses méritent en conséquence d'être mises en exergue : l'usage concomitant, tout d'abord, des enclos de Sâmarrâ' comme terrains d'exercices militaires, parcelles agricoles ou simples parcs d'agrément ; l'emploi, par ailleurs, de ces mêmes installations, comme terrains de chasse ponctuels ou saisonniers, à l'issue de battues organisées dans les environs réputés giboyeux. Ainsi, les parcs de Sâmarrâ' pourraient être considérés non comme des installations cynégétiques exploitées de manière permanente, comme le suggérait Alastair Northedge, mais intermittente : de ce fait, cette attribution ne s'oppose ni à leur emploi comme parc animalier ni à la pratique de la chasse en aire ouverte, si prisée des régnants. Enfin, au-delà de ces discordances entre textes et archéologie, ne conviendrait-il pas somme toute d'interpréter le silence des auteurs arabes non comme une preuve de la caducité des parcs de chasse, mais plus subtilement, dans une perspective hagiographique, comme une image toute en euphémismes des loisirs princiers ? Vestiges archéologiques et sources historiques semblent en conséquence, sous ce nouvel angle d'observation, pouvoir désormais s'accorder.

23 Cette conclusion rejoint en partie celle de Allsen (2006 : 51) : « To label all such parks hunting parks is of course to prejudice the issue : they were in fact multiuse facilities that sometimes included game for chase. [...] To put this somewhat differently, neither hunting nor hunting parks can be easily or meaningfully isolated in these societies, for both were deeply involved in the other vital activities [...] ».

Quoi que fût la destination exacte des enclos de Sâmarrâ', l'existence de parcs de chasse est toujours est-il attestée dans la littérature arabe médiévale, mais sous une forme jusque là peu commentée par l'historiographie et donc largement méconnue : celle d'enclos installés de manière pérenne mais destinés à accueillir le fruit de battues saisonnières, lancées au gré des déplacements et villégiatures de la suite califale ou princière. Ainsi, les parcs de chasse permanents, tels que prisés pendant l'antiquité tardive, semblent s'effacer au profit d'une chasse itinérante où la pratique cynégétique en aire fermée, loin de disparaître, s'enrichit de nouvelles formes et de nouvelles modalités. L'existence de parcs de chasse dans le monde musulman est en conséquence une réalité mais il convient de garder en mémoire que cette réalité est multiple et qu'elle n'est en aucun cas figée. Jusque-là évoqués par la seule littérature, ces usages gagneraient à être validés par l'archéologie, encore muette à ce sujet. Au jour de ces nouvelles hypothèses, l'étude des parcs de chasse demanderait à être approfondie et élargie à toute l'époque médiévale puis à l'ère moderne, lorsque arts des miniatures et mémoires de souverains peuvent désormais offrir quelques précieuses informations.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Sources publiées et traductions

- Anonyme, 1967, *Kitâb al-Bayzara*, traduction François Viré, *Le Traité de l'Art de la Volerie*, Leyde, Brill.
- Anonyme, 1953, *Kitâb al-Bayzara*, Damas, Muḥammad Kurd 'Âli.
- AMMIEN Marcellin, 1968-1984, *Res Gestae*, Edouard Galletier, Jacques Fontaine et Guy Sabbah, 4 vol., Paris, Les Belles Lettres.
- AL-BALÂDHURÎ, 1866, *Kitâb Futûḥ al-Buldân*, Michael Johan De Goeje, Leyde, Brill.
- DIDORE, 2003, *Bibliotheca Historica*, Bernard Eck, Paris, Les Belles Lettres.
- DION Chrysostome, 1932, *Logoi*, J.W. Cohoon, 5 vol., Londres, Heinemann.
- IBN KHALDÛN, 1925-1956, *Histoire des Berbères et des Dynasties musulmanes de l'Afrique Septentrionale*, traduction Baron de Slane, 4 vol., Paris, Paul Geuthner.
- 1867, *Kitâb al-'Ibar*, Mu'assasat Gammal, 7 vol., Beyrouth.
- IBN MANGLÎ, 1984, *Uns al-Malâ bi-waḥsh al-Falâ*, traduction François Viré, *De la Chasse : Commerce des Grands de ce Monde avec les bêtes sauvages des Déserts sans onde*, Paris, Sindbad.
- IBN AL-ṬIQTAQÂ, 1910, *Al Fakhrî / Histoire des Dynasties Musulmanes depuis la mort de Mahomet jusqu'à la chute du Khalifat abbasside de Baghdâd*, traduction Emile Amar, Paris, Leroux.
- 1895, *Ta'rîkh Fakhrî*, Hartwig Derenbourg, Paris, Bouillon.
- JUVAINÎ, 1912, *Ta'rîkh-i nawîn ta'rîkh-i Jahângusha-yi*, Mirza Muhammad Qazwini, Leyde, Brill.
- AL-KHATIB al-Baghdâdî, 1904, *Tûbûghrafîyyat Baghdâd fî muqadimat kitâb ta'rîkh Baghdâd aw madînat al-Salâm*, Georges Salmon, Paris, É. Bouillon.
- 1904, *L'Introduction Topographique à l'Histoire de Baghdâd*, traduction Georges Salmon, Paris, É. Bouillon.



- KUSHÂJIM, 1954, *al-Masâyid wa-l-Matârid*, Baghdad, Muḥammad As'ad Ṭalas.
- AL-MAS'ŪDÎ, 1973, *Murûj al-Dhahab*, Charles Pellat et Charles Barbier de Meynard, 7 vol., Beyrouth, Publications de l'Université Libanaise.
- MICHEL le Syrien, 1963, *Chronicon*, Jean-Baptiste Chabot, 4 vol., Bruxelles, Culture et Civilisation.
- MOSES Khorenats'i (Moïse de Khorène), 1978, *Patmutiwn Hayoc*, traduction Robert William THOMSON, *History of Armenians*, Londres, Harvard University Press.
- NARSHAKHÎ, 1954, *Ta'rîkh-i Bukhârâ*, traduction Richard Frye, *The History of Bukhârâ*, Cambridge, The Medieval Academy of America.
- OTTON DE SAINT BLAISE, 1998, *Die Chronik Ottos von St Blasien und die marbacher annalin*, Darmstadt, Wissenschaftlichen Buchgesellschaft
- PAWSTOW Buzand, (Faustus de Byzance), 1989, *Patmut'iwnek'*, traduction Nina Garsoïan, *The Epic Stories*, Londres, Harvard University Press.
- POLYBE, 1961-1995, *Historiai*, Jules Albert de Foucault, Paul Pedech et Raymond Weil, 10 vol., Paris, Belles lettres.
- QUINTE-CURCE, 1965, *Historiarum Alexandri Magni Libri*, Henry Bardon, 2 vol., Paris, Belles Lettres.
- RASHÎD AL-DÏN, 1971, *Jami al-Tawarîkh – Ta'rîkh-i Ghazanî*, traduction partielle John Andrew Boyle, *The Successors of Jenghis Khan*, New York, Columbia University Press.
- STRABON, 1966-1989, *Geographika*, François Lasserre, 12 vol., Paris, Belles Lettres.
- AL-ṬABARÎ, 1879-1901, *Ta'rîkh al-Rusul wa-l-Mulûk*, Michael Johan de Goeje, 15 vol., Leyde, Brill.
- AL-YA'QŪBÎ, 1937, *Kitâb al-Buldân*, traduction Gaston Wiet, Le Caire, Institut Français d'Archéologie Orientale.
- 1892, *Kitâb al-Buldân*, Michael Johan de Goeje, Leyde, Brill.
- 1883, *Ta'rîkh*, Martin Houtsma, 2 vol., Leyde, Brill.
- YÂQŪT, 1866-73, *Mu'jam al-Buldân*, Ferdinand Wüstenfeld, 6 vol., Leipzig.
- YŪSUF Khass Khâjib, 1983, *Qutadhghu Bilig*, traduction Robert Dankoff, *Wisdom of Royal Glory*, Chicago, University of Chicago Press.
- XÉNOPHON, 1968, *Oikonomikos*, Bernard Abraham Von Groningen et André Wartelle, Paris.
- 1930, *Anabasis*, Paul Masqueray, 2 vol., Paris, Belles Lettres.
- 1971-1978, *Kurou Paideias*, Marcel Bizos et Édouard Delebecque, 3 vol., Paris, Les Belles Lettres.
- 1936-1989, *Hellenikôn*, Jean Hatzfeld, 2 vol., Paris, Les Belles Lettres.
- ZOSIME, 1971-1989, *Historiai Nea*, François Paschoud, 3 vol., Paris, Belles Lettres.

Études

- AHSAN Muhammad, 1979, *Social Life under the Abbasids*, Londres, Longman, 316 p.
- ALLSEN Thomas T., 2006, *The Royal Hunt in Eurasian History*, Philadelphie, University of Pennsylvania, 406 p.

- AYMARD Jacques, 1951, *Essai sur les Chasses Romaines des Origines à la fin du siècle des Antonins (Cynegetica)*, Paris, Boccard, 610 p.
- BARRUCAND Marianne, 1992, *L'architecture maure en Andalousie*, Cologne, Taschen, 240 p.
- BERTHIER Annie, 1999, « Fêtes et divertissements », *Topkapi à Versailles: trésors de la cour ottomane*, Catalogue de l'exposition, Paris, RMN, p. 298-313.
- BETTS Alison *et al.*, 2000, « A New Look at Desert-Kites », in Lawrence E. STAGER, Joseph A. GREENE, Michael D. COOGAN (dir.), *The Archaeology of Jordan and Beyond – Essays in Honor of James A. Sauer*, Winona Lake, p. 31-43.
- BLANCOU Lucien, 1959, *Géographie Cynégétique du Monde*, Que sais-je ? n° 807, Paris, Presses Universitaires de France, 125 p.
- BRAIDA Santamaura S., 1973, « Il Palazzo Ruggeriano di Altofonte », *Palladio* 2 (Juin-Dec), Rome, Istituto Grafico Tiberino, p. 185-197.
- BRESC Henri, 1980, « La chasse en Sicile : XII^e-X^e siècles », *La Chasse au Moyen Âge: actes du Colloque de Nice (1979)*, Paris, Les Belles Lettres, p. 201-217.
- BRIANT Pierre, 1996, *Histoire de l'Empire Perse: de Cyrus à Alexandre*, Paris, Fayard, 1248 p.
- 1991, « Chasses royales macédoniennes et chasses royales perses: le thème de la chasse au lion sur la Chasse de Vergina », in Pierre LÉVÊQUE (dir.), *Dialogues d'Histoire Ancienne* 17, Paris, Les Belles Lettres, p. 211-255.
- 1982, *Rois, tributs et Paysans*, Paris, Les Belles Lettres, 540 p.
- CANARD Marius, 1962, « Baghdâd au IV^e siècle de l'Hégire », *Arabica* IX-1, Leyde, Brill, p. 267-287.
- BRUNSCHVIG Robert, 1952, *La Berbérie Orientale sous les Hafsides*, Tome I, Paris, Adrien Maisonneuve, 476 p.
- DANDAMAEV Moukhammed Abdoukadyrovitch, 1984, « Royal Paradeisoi in Babylonia », *Orientalia J. Duchesne-Guillemin Emerito Oblata – Hommage*, Acta Iranica 2^{de} série, Leyde, Brill, p. 113-117.
- DICKIE James, 1992, « The hispano-arab gardens: notes toward a typology », in Salma KHADRA JAYYUSI et Manuela MARIN (dir.), *The Legacy of Muslim Spain*, Leyde, Brill, p. 1016-1035.
- 1976, « The Islamic Garden in Spain », in Elisabeth MAC DOUGALL et Richard ETTINGHAUSEN (dir.), *The Islamic Garden*, Washington, Dumbarton Oaks, p. 87-106.
- ECHALLIER Jean-Claude *et al.*, 1995, « Nature et Fonctions des Desert Kites: données et hypothèses nouvelles », *Paléorient* 21/1, Paris, CNRS, p. 35-63.
- GAILLARD Marina, 1991, « Le jardin dans la littérature populaire de l'Iran médiéval », in Rika GYSELEN (dir.), *Res Orientales III: Jardins d'Orient*, Paris, Groupe pour l'étude de la Civilisation au Moyen-Orient, p. 19-35.
- GAYANGOS Pascual, 1843, *The History of Mohammedian Dynasties in Spain*, 2 vol., Londres, Oriental Translation Fund of Great Britain.
- GHIRSHMAN Roman, 1962, *Iran: Parthes et Sassanides*, Paris, Gallimard - Univers des Formes, 401 p.
- GLASSNER Jean-Jacques, 1991, « À propos des jardins mésopotamiens », in Rika



- GYSELEN (dir.), *Res Orientales III: Jardins d'Orient*, Paris, Groupe pour l'Étude de la Civilisation au Moyen-Orient, Paris, p. 9-17.
- HELMS Svend *et al.*, 1987, « The Desert Kites of the Bâdiyât esh-Sham and North Arabia », *Paléorient* 13/1, Paris, CNRS, p. 40-67.
- HERZFELD Ernst, 1948, *Die Ausgrabungen von Samarra: VI – Geschichte der Stadt Samarra*, Hambourg, Eckardt & Messtorff, 290 p.
- 1941, *Iran in the Ancient East*, Londres – New York, Oxford University Press, 365 p.
- 1927, « Hâ'ir », in Thomas W. ARNOLD, René BASSET et Robert HARTMANN (dir.), *EncIsl*, Edition 1913-1934, vol. 2, Leyde, Brill.
- JOANNES Francis (dir.), 2001, *Dictionnaire de civilisation mésopotamienne*, Paris, Robert Laffont, 974 p.
- KLEISS Wolfram, 1996, « Die Sasanidische Brücke und das Paradies », in Wolfram KLEISS et Peter CALMEYER (dir.), *Bisutun – Teheraner Forschungen VII*, Berlin, Gebr. Mann Verlag, p. 99-113.
- LACKENBACHER Sylvie, 1990, *Le Palais sans Rival: le Récit de la Construction en Assyrie*, Paris, La Découverte, 224 p.
- LASSNER Jacob, 1970, *The Topography of Baghdâd in the Early Middle Ages*, Detroit, Wayne State University Press, 324 p.
- LE STRANGE Guy, 1924, *Baghdâd during the Abbasid Caliphate*, 2^e édition, Oxford, Clarendon Press, 381 p.
- LION Brigitte, 1992a, « Jardins et Zoos royaux », *Dossiers d'Archéologie* n° 71, Dijon, SFDB Archeologia, p. 72-79.
- 1992b, « La circulation des animaux exotiques au Proche-Orient antique », in Dominique CHARPIN et Francis JOANNES (dir.), *La Circulation des Biens, des Personnes et des Idées dans le Proche-Orient Ancien – Textes et actes de la 38^e rencontre assyriologique internationale*, Paris, ERC, p. 357-365.
- LOISEL Gustave, 1912, *Histoire des ménageries de l'Antiquité à nos jours – vol. I: Antiquité, Moyen Âge, Renaissance*, Paris, Henri Laurens & Octave Doin, 319 p.
- LUCKENBILL Daniel David, 1924, *The Annals of Sennacherib*, Chicago, University of Chicago Press, 196 p.
- MACKINTOSH M.-C., 1978, « Tâq-i Bustan and Byzantine art: a case for early byzantine influence in the reliefs of Tâq-I Bustan », *Iranica Antiqua* III, Leyde, Brill, p. 149-177.
- MAGUIRE Henry, 1990, « A description of the Aretai palace and its garden », *Journal of Garden History*, vol 10, n° 4 (Oct-Dec), New York, Taylor & Francis, p. 202-213.
- MATHESON Sylvia, 1972, *Persia: an archaeological Guide*, Londres, Faber & Faber Ltd., 330 p.
- MEIER Hans-Rudolf, 1994, *Die Normannischen Königspaläste in Palermo*, Worms, Wernersche Verlagsgesellschaft, 216 p.
- MEZ Adam, 1937, *The Renaissance of Islam*, Londres, Luzac & Co., 538 p.
- MOYNHAN Elisabeth B., 1979, *Paradise as a Garden in Persia and Mughal India*, New York, Braziller, 168 p.

- NORTLEDGE Alastair, 2005, *The Historical Topography of Sâmarrà'*, Londres, British School of Archaeology in Iraq, 375 p.
- 1992, « The Palace of al-Iṣṭabulât at Sâmarrà' », *Archéologie Islamique* 3, Paris, Maisonneuve et Larose, p. 61-86.
- 1990, « The Racecourses at Sâmarrà' », *BSOS*, n° 53, Londres, p. 31-56.
- NORTLEDGE Alastair *et al.*, 1990, « Survey and Excavations at Sâmarrà' », *Iraq* 52, Londres, British School of Archaeology in Iraq, p. 121-147.
- OATES David, 1968, *Studies in the Ancient History of Northern Iraq*, Londres, Oxford University Press, 176 p.
- OPPENHEIM Leo, 1965, « On royal gardens in Mesopotamia », *JNES* XXIV/4, Chicago, University of Chicago Press, p. 328-333.
- PETRUCCIOLI Attilio, 1990, *Dar al-Islam : architecture du territoire dans les pays islamiques*, Liège, Mardaga, 191 p.
- PERES Henri, 1937, *La Poésie Andalouse en Arabe Classique au XI^e siècle*, Paris, Adrien Maisonneuve, 541 p.
- PORTER Yves, 1991, « Jardins Pré-Mogols », in Rika GYSELEN (dir.), *Res Orientales III : Jardins d'Orient*, Paris, Groupe pour l'étude de la Civilisation au Moyen-Orient, p. 37-53.
- REINACH Theodore, 1890, *Mithridate Eupator : roi de Pont*, Paris, Firmin-Didot, 494 p.
- REUTHER Oscar, 1977, « Sasanian Architecture », in Arthur U. POPE et Phyllis ACKERMAN (dir.), *Survey of Persian Art from Prehistoric Times to the Present – Vol. II : Sasanian Periods*, Teheran, Soroosh Press, p. 539 sq.
- SCHAFFER Edward Hetgel, 1968, « Hunting parks and animal enclosures in Ancient China », *JESHO* 11-3, Leyden, Brill, p. 318-343.
- ŠEVCENKO Nancy, 2002, « Wild Animals in the Byzantine Parks », in Anthony LITTLEWOOD *et al.* (dir.), *Byzantine Garden Culture*, Washington, Dumbarton Oaks, p.69-86.
- SOURDEL Dominique *et al.*, 1968, *La Civilisation de l'Islam classique*, Paris, Arthaud, 672 p.
- SPEISSMANN Claire, 2008, « La chasse », portail internet du projet *Qantara : Patrimoine méditerranéen*, Paris, Institut du Monde Arabe, http://www.qantara-med.org/qantara4/public/show_document.php?do_id=543
- STRONACH David, 1989, « The Royal Garden at Pasargadae », in Leon DE MEYER et Ernie HAERINCK (dir.), *Archaeologia Iranica et Orientalis : Miscellanea in honorem Louis Vanden Berghe*, Vol. 1, Gand, p. 475-502.
- SUSA Ahmed, 1948-49, *Rayy Sâmarrà' fi 'Ahd al-Khilîfa al-'Abbâsiyya*, 2 vol., Bagdad, Matba'at al-Ma'ârif.
- TERRASSE Michel, 2001, *Islam et Occident Méditerranéen*, Paris, Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, 360 p.
- VIBERT-GUIGUE Claude *et al.*, 2007, *Les Peintures de Qusayr 'Amra : un bain omeyyade dans la bâdiya jordanienne*, Beyrouth, IFPO, 226 p.
- WISEMAN Donald John, 1983, « Mesopotamian Gardens », *Anatolian Studies* 33, Londres, British Institute of Archaeology at Ankara, p. 137-144.



— 1952, « A New Stele of Aššur-nazirpal II », *Iraq* 14, Londres, British School of Archaeology in Iraq, p. 24-44.

ZAYADINE Fawzi, 1977, *The Frescoes of Quṣeir 'Amra*, Amman, Department of Antiquities of Jordan, 45 p.